

# Assurez, votre *sécurité*

Faits saillants sur les noyades et les autres décès  
liés à l'eau au Québec de 2000 à 2008

Édition 2010



## Recherche et rédaction

Benoit Tremblay  
Responsable de la recherche  
et

Sylvie Turner  
Conseillère  
Direction de la promotion de la sécurité  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

## Collaboration

### *Analyse des données*

Johane Lafleur  
Coordonnatrice senior  
Service de la prévention des traumatismes  
Croix-Rouge canadienne – Division du Québec

### *Collecte, saisie et analyse des données*

Hélène Mercier-Brûlotte  
Coordonnatrice aux communications et marketing  
Société de sauvetage - Division du Québec

Remerciements particuliers à M<sup>me</sup> Mathilde Lieutenant, contractuelle à la Société de sauvetage, pour la saisie des données, Nicole Marchand, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), pour la vérification de la saisie des données, et Luce Tourigny, du MELS, pour la relecture du document, ainsi qu'à M. Mathieu Gagné, de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), pour l'analyse des données sur les noyades non fatales et les blessures médullaires

## Conception et mise en page

L'orange bleue

## Coordination de la production

Direction des communications  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Ce document est offert intégralement en format électronique (PDF) dans le site Web du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au [www.mels.gouv.qc.ca/loisirsport](http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirsport).

Les données contenues dans ce document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Référence suggérée : TREMBLAY, Benoit, LAFLEUR, Johane, MERCIER-BRÛLOTTE, Hélène et Sylvie TURNER. *Faits saillants sur les noyades et les autres décès liés à l'eau au Québec de 2000 à 2008 — Édition 2010*, Trois-Rivières, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Direction de la promotion de la sécurité, 2010, 19 pages.

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010  
10-00294

ISBN : 978-2-550-59503-8 (version imprimée)  
ISBN : 978-2-550-59504-9 (PDF)  
ISSN : 1923-662X (version imprimée)  
ISSN : 1923-6824 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010  
Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2010

# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Avant-propos</b>  | <b>4</b>  |
| <b>Notes méthodologiques</b>   | <b>4</b>  |
| <b>Quelques définitions</b>  | <b>5</b>  |
| <b>1 État général de la situation</b>  | <b>6</b>  |
| 1.1 Une tendance à la baisse des noyades et des autres décès liés à l'eau                          | 6         |
| 1.2 Les plus vulnérables : toujours les tout-petits, les jeunes hommes et les personnes plus âgées | 8         |
| 1.3 Où surviennent les décès et d'où proviennent les victimes ?                                    | 8         |
| 1.4 Les rivières et les lacs : les étendues d'eau le plus souvent en cause                         | 9         |
| 1.5 Les autres circonstances et facteurs contributifs  | 10        |
| 1.6 Les décès autres que la noyade   | 10        |
| 1.7 Les décès à l'occasion d'activités non aquatiques  | 10        |
| 1.8 La baignoire : adultes et personnes âgées sont les victimes                                    | 10        |
| 1.9 Les noyades non fatales, appelées aussi « quasi-noyades »                                      | 10        |
| <b>2 La navigation récréative</b>  | <b>11</b> |
| 2.1 Le pêcheur : la victime type   | 11        |
| 2.2 Les petits bateaux à moteur : le plus souvent impliqués  | 11        |
| 2.3 La veste de sauvetage : encore trop peu portée   | 11        |
| 2.4 Les vagues et l'eau froide : danger !  | 12        |
| 2.5 L'alcool en bateau : un risque accru   | 12        |
| 2.6 Les régions les plus touchées  | 12        |
| 2.7 Prévenir : sachez naviguer en sécurité   | 12        |
| <b>3 La baignade</b>   | <b>14</b> |
| 3.1 Un cas type : un jeune homme se noie en se baignant en rivière                                 | 14        |
| 3.2 Savait-on nager ?  | 15        |
| 3.3 Se baigner seul : un risque accru  | 15        |
| 3.4 L'alcool et la baignade : un mauvais mélange   | 15        |
| 3.5 Les risques du plongeon en eau peu profonde  | 15        |
| 3.6 Prévenir : amusez-vous dans l'eau sans y laisser votre peau !                                  | 15        |
| <b>4 La piscine résidentielle</b>  | <b>16</b> |
| 4.1 Les personnes le plus à risque : toujours les jeunes enfants                                   | 16        |
| 4.2 Dans quel type de piscine ?  | 16        |
| 4.3 Dans quelles circonstances ?   | 17        |
| 4.4 Prévenir : contrôlez l'accès à la piscine aux jeunes enfants                                   | 17        |
| <b>5 La plongée subaquatique récréative</b>  | <b>18</b> |
| 5.1 Prévenir : respectez votre niveau de qualification et vos compétences                          | 18        |
| <b>6 Quelle que soit l'activité, évitez le pire et prolongez le plaisir</b>                        | <b>19</b> |
| 6.1 Méfiez-vous de la glace !  | 19        |
| 6.2 Évitez l'alcool et les drogues   | 19        |
| 6.3 Surveillez toujours les jeunes enfants près de l'eau   | 19        |
| 6.4 Apprenez à nager, l'autosauvetage et le secourisme   | 19        |
| <b>Pour plus de renseignements</b>   | <b>19</b> |

## Avant-propos

Cette étude présente les faits saillants sur les noyades et les autres décès liés à l'eau au Québec de 2000 à 2008. Les données proviennent principalement du Bureau du coroner du Québec (BCQ). Pour respecter les délais nécessaires à la publication des rapports de coroners ainsi qu'à la collecte, à la saisie et au traitement statistique des données, celles-ci sont présentées deux ans après la dernière année observée.

À la suite de la publication du rapport «Les faits saillants sur les noyades et autres décès liés à l'eau au Québec» pour les années 1991 à 1999, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), la Croix-Rouge canadienne – Division du Québec et la Société de sauvetage ont de nouveau collaboré pour la rédaction de cette deuxième édition. Les données étudiées visent à mieux connaître le phénomène des décès liés à l'eau, à voir les tendances qui se dessinent au fil des ans et à mettre en lumière certaines mesures de prévention afin que ce type d'événement qui brise des vies soit évité.

## Notes méthodologiques

### Exclusion de données

Dans ce document, certaines données ont été exclues. Dans la catégorie *Activité liée au transport aérien, terrestre ou sur la glace*, nous avons conservé seulement les motoneiges et les véhicules tout terrain (VTT), soit 25 cas. Ainsi, 41 décès ont été exclus du document (sauf dans la figure 1). Ceux-ci relevaient vraisemblablement d'un accident lié au transport, la plupart du temps à la suite d'une perte de contrôle d'un véhicule moteur dont la course s'est terminée dans un cours d'eau.

### Données incomplètes

Certaines figures présentent des données de l'année 2008, dont 16 rapports d'investigation qui n'étaient pas terminés au BCQ au moment de rédiger ce document. Bien que ces victimes aient été incluses selon les renseignements préliminaires, il est possible que le nombre affiché soit moins élevé qu'en réalité.



# Quelques définitions

## Noyade

Selon l'Organisation mondiale de la santé, «la noyade est une insuffisance respiratoire résultant de la submersion ou de l'immersion en milieu liquide». La noyade peut être fatale ou non fatale, accompagnée de séquelles ou sans séquelles.

N. B. Dans un souci de continuité méthodologique, la présente étude tient compte essentiellement des noyades dont l'issue est fatale, et le mot «noyade» est utilisé ici pour signifier qu'il y a eu décès des suites de la noyade. Les «quasi-noyades» seront traitées au paragraphe 1.9.

## Activités

### Activité aquatique

La victime se trouvait dans l'eau et avait l'intention d'y être, par exemple la baignade, le bain à remous (spa), le plongeon ou le saut intentionnel depuis une embarcation, un quai ou une autre structure. Ne comprend pas la navigation, le ski nautique ni le bain.

### Bain

La victime s'est noyée en se lavant dans une baignoire, dans une douche ou dans d'autres environnements aquatiques (p. ex.: lac, rivière, étang).

### Navigation (activité nautique)

La victime avait l'intention d'être dans un bateau ou une embarcation (comprend l'embarquement ou le débarquement d'un bateau, le ski nautique ou tout attirail remorqué par un bateau, par exemple une chambre à air).

### Activité liée au transport aérien, terrestre ou sur la glace

La victime n'avait pas l'intention d'être dans l'eau au moment de l'événement, mais elle était près de l'eau ou encore sur l'eau ou sur la glace, dans ou sur un véhicule à moteur ou sur une motoneige.

### Activité non aquatique

La victime n'avait pas l'intention d'être dans l'eau au moment de l'événement, mais elle était près de l'eau ou encore sur l'eau ou sur la glace (comprend une chute dans l'eau).

### Inconnu

L'information ne paraît pas au dossier et ne permet pas de déterminer la variable recherchée.

## But de l'activité

### Récréatif

La victime participait à une activité récréative ou sportive dans l'eau, près de l'eau ou encore sur l'eau ou sur la glace.

### Professionnel (travail rémunéré)

La victime était dans l'eau, près de l'eau ou encore sur l'eau ou sur la glace pour exécuter du travail indépendant, par exemple un travail rémunéré comme l'agriculture, la pêche commerciale, la plongée professionnelle et le ski nautique professionnel.

### Vie quotidienne

La victime était dans l'eau, sur l'eau ou encore près de l'eau ou de la glace dans le cadre d'activités de la vie quotidienne (comprend les déplacements non professionnels et non récréatifs, faire sa toilette et se laver dans une baignoire, la chasse et la pêche de subsistance, les déplacements en motoneige des autochtones, saufs ceux faits à des fins récréatives, et la marche autre qu'à des fins récréatives). Ne comprend pas les déplacements en bateau vers une résidence secondaire (p. ex.: chalet).

### Tentative de sauvetage d'une autre personne

La victime est décédée en tentant de secourir une autre personne ou un animal ou encore après avoir tenté de secourir ou réussi à secourir une autre personne.

### Navigation récréative

Usage d'une embarcation à des fins récréatives ou sportives (p. ex.: plaisance, voile, kayak, canotage). Comprend aussi tout attirail remorqué par une embarcation (p. ex.: ski nautique, chambre à air). Ne comprend pas la navigation commerciale, professionnelle ou dans le cadre de la vie quotidienne.

### Inconnu

L'information n'apparaît pas au dossier ou ne permet pas de préciser le but de l'activité à laquelle prenait part la victime dans une des catégories mentionnées ci-dessus.



# 1 État général de la situation

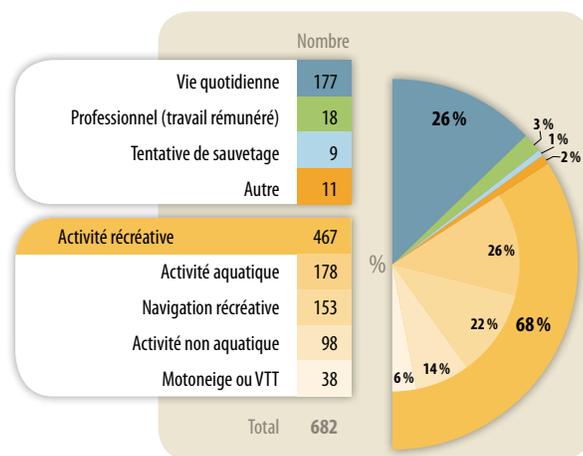
D'après les données de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la noyade au Québec représente la cinquième cause de décès par traumatisme non intentionnel après les traumatismes routiers, les chutes, les intoxications et les suffocations. Par contre, elle est une préoccupation importante du domaine des activités récréatives et sportives puisqu'elle vient au premier rang des causes de décès, devant les traumatismes mortels associés à la pratique du vélo.

**Bien que le bilan s'améliore, on déplore annuellement une moyenne de 80 décès liés à l'eau, dont la vaste majorité sont des noyades.** Les autres décès sont causés par des traumatismes autres que la noyade, par exemple ceux engendrés par une collision de bateaux ou par l'hypothermie. Cette moyenne prévaut pour les années 2000 à 2008 durant lesquelles 729 personnes ont surtout péri au cours d'une activité aquatique, nautique, d'une chute dans l'eau ou dans d'autres circonstances de la vie récréative (68%), mais parfois de la vie quotidienne ou professionnelle (figures 1 et 2). Plus précisément, les activités récréatives le plus souvent en cause sont les activités aquatiques (26%), surtout la baignade et la navigation récréative (22%) (figure 2).

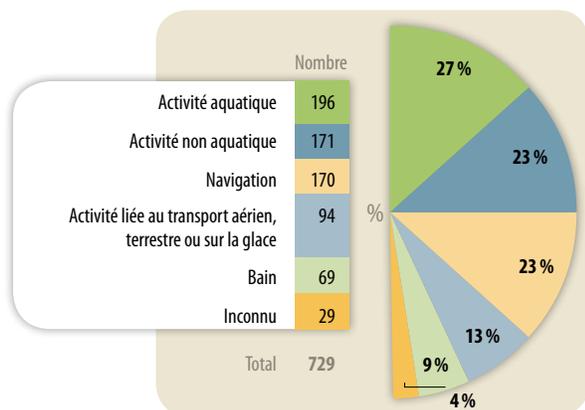
125 décès, de 1991 à 1999, l'étude montre une diminution de 34,2% pour les années 2000, soit 80 noyades et autres décès liés à l'eau par année.

À l'exception du canotage (incluant le kayak) où le nombre de décès a augmenté d'un peu plus de 38%, on observe une diminution significative dans la plupart des activités nautiques, aquatiques et non aquatiques (figure 4).

**Figure 2 Noyades et autres décès liés à l'eau selon le but de l'activité, au Québec, de 2000 à 2008 (n = 682)**



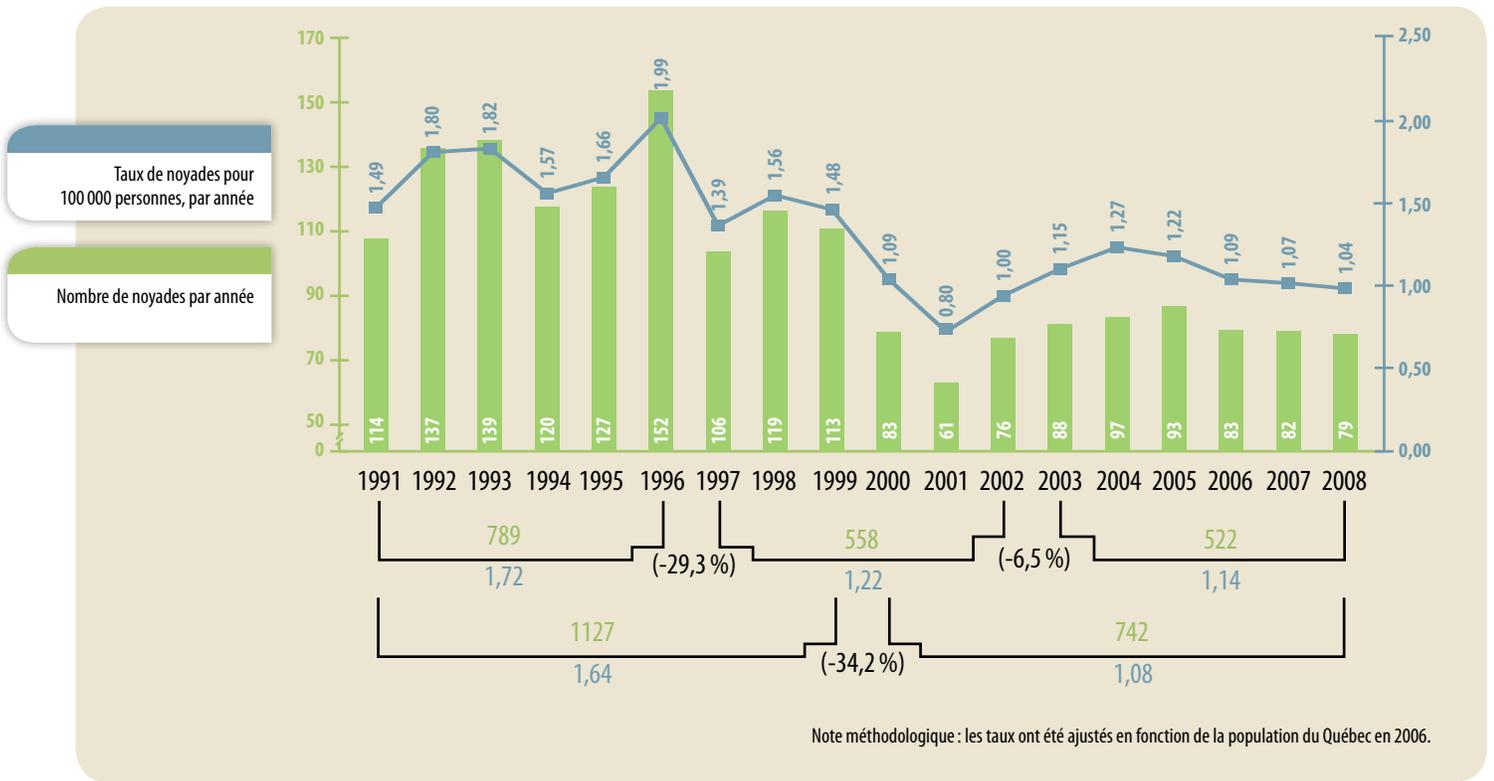
**Figure 1 Décès liés à l'eau selon le type d'activité, au Québec, de 2000 à 2008 (n = 729)**



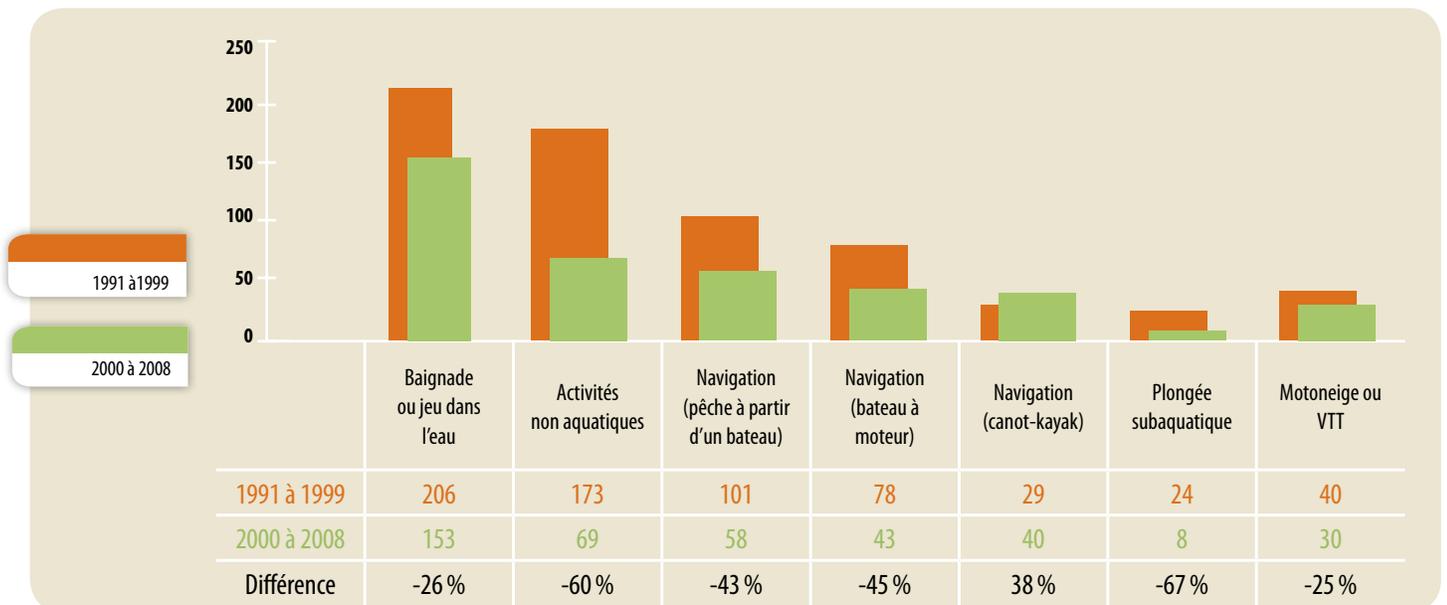
## 1.1 Une tendance à la baisse des noyades et des autres décès liés à l'eau

Depuis 20 ans, on compte en moyenne au Québec une centaine de décès liés à l'eau par année. Par ailleurs, en comparant les données de 2000 à 2008 avec celles de 1991 à 1999, on remarque une tendance à la baisse relativement importante du nombre et du taux de décès par 100 000 personnes, par année, au cours de ces années (figure 3). Alors que la moyenne annuelle était de

**Figure 3** Évolution des taux et du nombre de noyades et d'autres décès liés à l'eau, au Québec, de 1991 à 2008 (n = 1 869)



**Figure 4** Noyades et autres décès liés à l'eau selon les activités ayant causé le plus grand nombre de décès, au Québec, de 1991 à 1999 et de 2000 à 2008 (n = 1 052)



## 1.2 Les plus vulnérables : toujours les tout-petits, les jeunes hommes et les personnes plus âgées

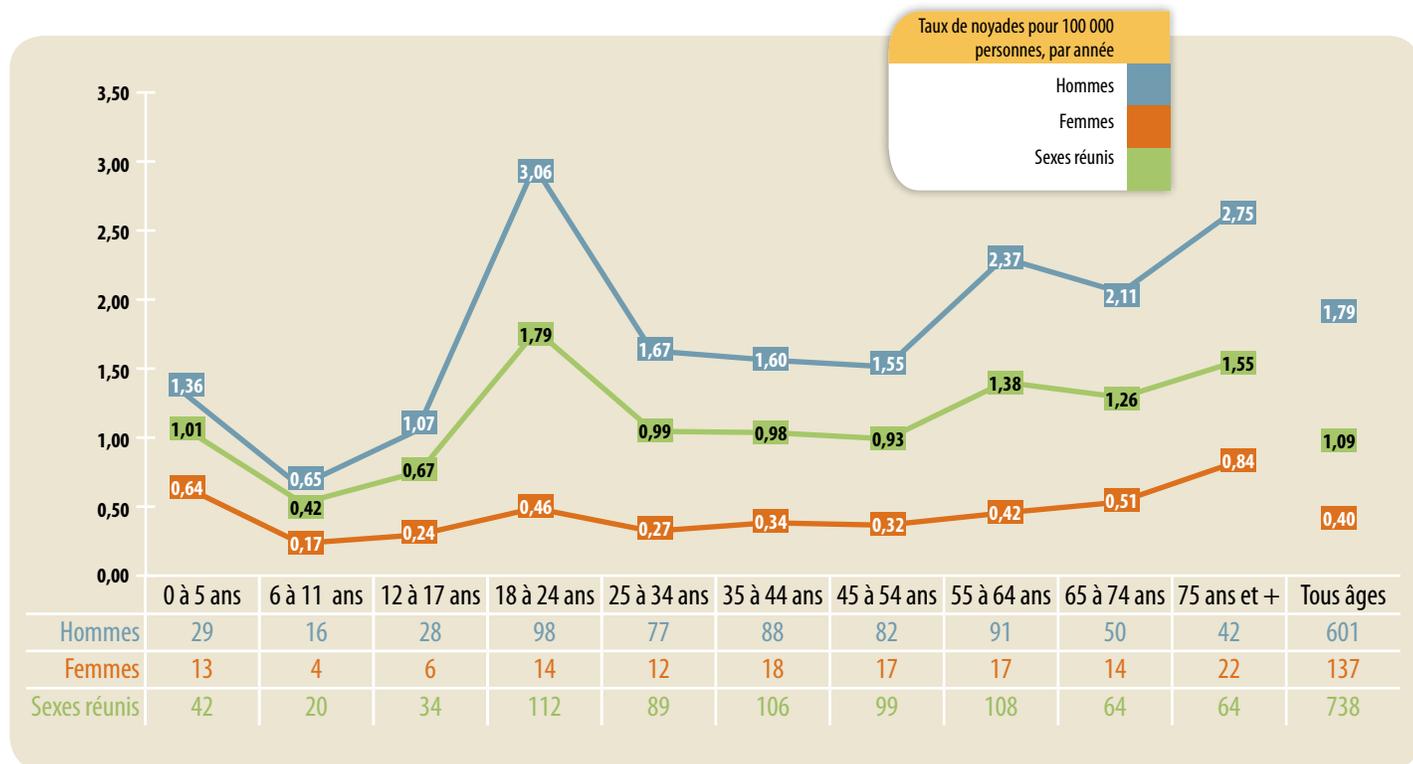
La noyade touche surtout les personnes de sexe masculin (81 %). Les enfants de 0 à 5 ans, les jeunes hommes de 18 à 24 ans et les personnes de 55 ans et plus présentent des taux de mortalité par noyade particulièrement élevés par rapport aux autres catégories de population (figure 5). Tandis que les tout-petits se noient surtout dans les piscines résidentielles et dans les bains, les jeunes adultes, pour la plupart, perdent la vie en se baignant ou en naviguant. Quant aux personnes de 75 ans et plus, elles décèdent davantage à l'occasion d'activités quotidiennes (p. ex. : bain) et non récréatives. Leur taux de décès relativement élevé peut aussi découler du fait que la population de cette catégorie est moins nombreuse à cet âge et qu'une cause secondaire de la noyade peut plus souvent y contribuer (p. ex. : malaise, affection chronique). Par ailleurs, en nombre absolu, ce sont les personnes de 35 à 64 ans qui représentent la plus grande proportion des décès.

## 1.3 Où surviennent les décès et d'où proviennent les victimes ?

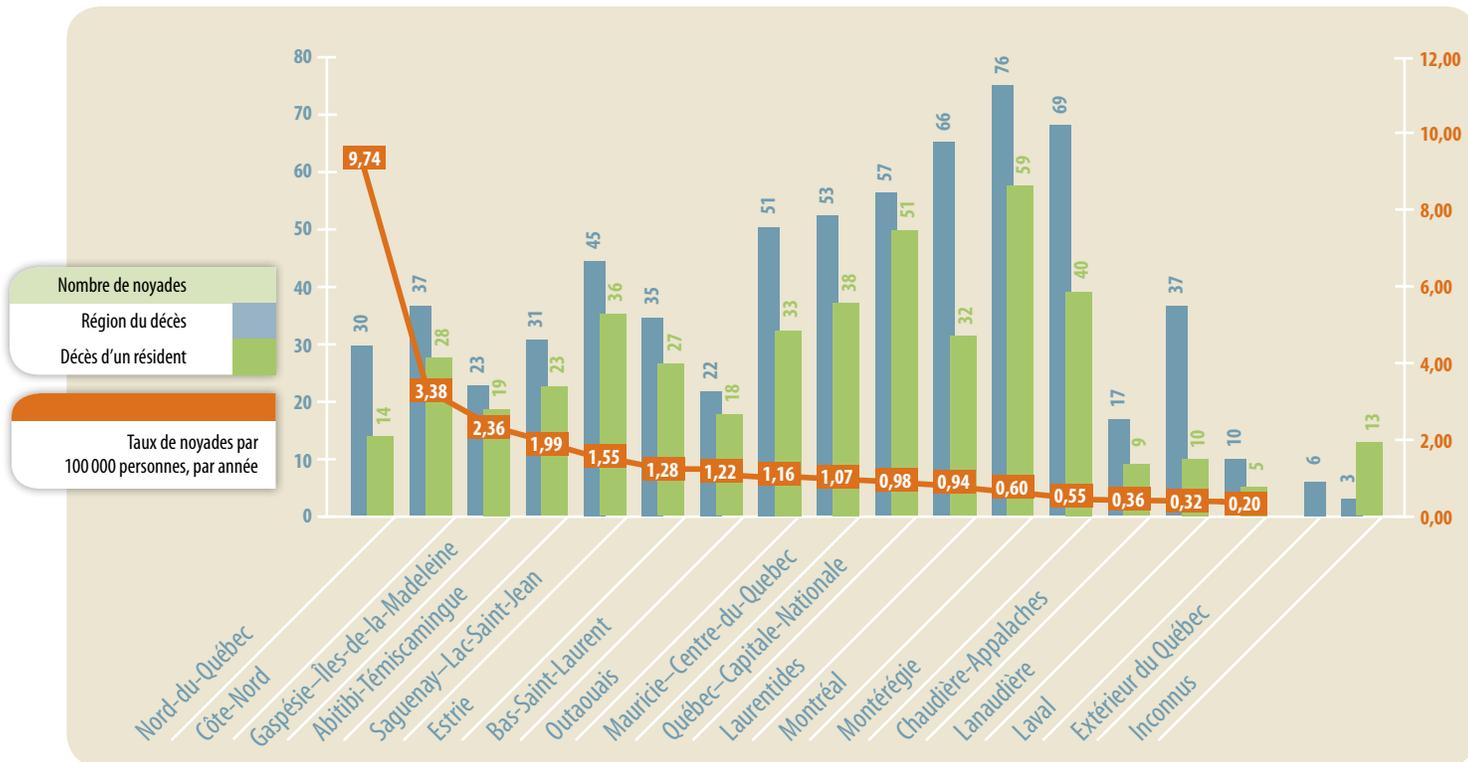
En nombre absolu, les régions de la Montérégie, de Montréal et des Laurentides se partagent presque également le premier rang des régions où surviennent les décès. La population élevée qui s'y trouve explique probablement ce fait. Viennent ensuite les régions de la Capitale-Nationale et de la Mauricie—Centre-du-Québec qui occupent respectivement le quatrième et le cinquième rang pour ce qui est du lieu du décès. Par ailleurs, il arrive que le lieu du décès de la victime ne soit pas son lieu de résidence. En effet, dans chaque région où s'est produit l'événement, environ un tiers des victimes proviennent de l'extérieur de cette région (figure 6). On note aussi que 8 % des victimes étaient originaires de l'extérieur du Québec.

L'étude révèle par ailleurs que les nations autochtones, qui représentent 1 % de la population du Québec, comptent pour 5 % des victimes. Il est permis de croire que cette surreprésentation est liée au fait que le mode de vie des autochtones les expose davantage au risque de noyade, par l'usage d'embarcations et de motoneiges sur les lacs, dans la vie quotidienne et dans les loisirs.

**Figure 5 Taux et nombre de noyades et d'autres décès lié à l'eau selon l'âge et le sexe, au Québec, de 2000 à 2008 (n = 738; 601 hommes et 137 femmes)**



**Figure 6** Noyades et autres décès liés à l'eau selon la région du décès et l'origine des victimes, au Québec, de 2000 à 2008 (n = 654; 13 cas manquants en 2008)

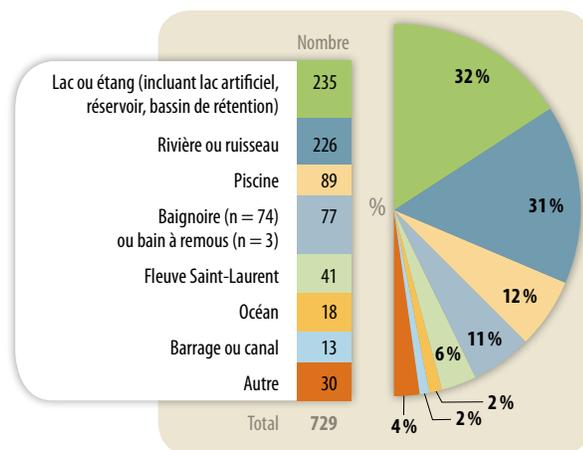


### 1.4 Les rivières et les lacs : les étendues d'eau le plus souvent en cause

C'est dans les rivières (incluant le fleuve) et les lacs que l'on se noie le plus souvent (deux décès sur trois). Plus loin derrière, viennent les piscines de toutes sortes, surtout des piscines résidentielles, puis la baignoire et, plus rarement, le bain à remous (figure 7).

Fait à noter, pour les rapports où cette information est précisée, les résidences privées (plage privée, piscine résidentielle, baignoire, etc.) sont le lieu de l'événement pour 28 % des cas.

**Figure 7** Noyades et autres décès liés à l'eau selon le type d'étendue d'eau, au Québec, de 2000 à 2008 (n = 729)



## 1.5 Les autres circonstances et facteurs contributifs

### Quand?

Sans surprise, on note que les décès se produisent surtout en juin, juillet et août. On observe une légère augmentation en juillet, ce qui coïncide avec les vacances de nombreuses personnes et une pratique accrue de la baignade et de la navigation récréative. La majorité (62 %) des événements ont aussi lieu à la lumière du jour. Les risques sont non négligeables après le coucher du soleil, car plus du tiers des décès surviennent à ce moment.

### Savait-on nager?

Près de 25 % des victimes étaient considérées comme des non-nageurs ou de faibles nageurs. Cette proportion est probablement sous-estimée puisqu'on ne trouve pas l'information sur la capacité à nager pour 46 % des rapports d'investigation des coroners.

### L'alcool et la drogue

En excluant les cas pour lesquels la consommation d'alcool ou de drogues est inconnue, l'étude révèle que 22 % des victimes âgées de 18 ans et plus (n = 497) avaient une alcoolémie supérieure à 8 mg d'alcool par 100 ml de sang et 36 % avaient consommé des drogues (21 %, des drogues légales; 15 %, des drogues illicites).

### L'hypothermie

Dans 8 % des cas, l'exposition au froid ou l'hypothermie est mentionnée comme cause secondaire du décès.

## 1.6 Les décès autres que la noyade (n = 24)

Bien que la noyade soit désignée comme cause principale du décès dans 96 % des cas, d'autres causes telles que l'hypothermie (sept cas), un traumatisme survenant au moment d'une collision de bateaux (cinq cas) ou une embolie gazeuse liée à la plongée subaquatique (deux cas) ont provoqué le décès.

## 1.7 Les décès à l'occasion d'activités non aquatiques

Parmi les 171 cas de décès liés à l'eau survenus à l'occasion d'activités non aquatiques (excluant celles liées au transport), la majorité de ceux-ci se sont produits après une chute dans l'eau alors que la personne marchait, courait ou jouait près de celle-ci ou sur la glace. Près de 10 % du total de ces victimes s'adonnaient à la pêche à partir de la rive. Comme les tout-petits sont particulièrement à risque d'une chute dans l'eau et particulièrement dans les piscines résidentielles, cette question sera approfondie au point 4.

Pour ce qui est des activités non aquatiques liées au transport, la motoneige et le VTT font aussi un certain nombre de victimes. Malgré une diminution de ce nombre depuis les années 2000, 38 adeptes de motoneige et de VTT ont perdu la vie, entre 2000 et 2008, en se déplaçant sur la glace ou près de l'eau, soit pour leur loisir, soit dans leur vie quotidienne.

## 1.8 La baignoire : adultes et personnes âgées sont les victimes

Prendre un bain est une activité quotidienne qui compte pour un nombre appréciable de noyades puisque 11 % des victimes ont été trouvées noyées dans leur baignoire (n = 69). Contrairement à la croyance populaire, ce ne sont pas des enfants de 5 ans et moins qui se noient dans la baignoire (4,3 % des cas), mais bien des personnes de 18 ans et plus qui représentent 93 % des cas, 58 % des victimes étant de sexe féminin. Près d'une personne sur deux (49 %) a plus de 55 ans. Les facteurs contributifs sont la surconsommation d'alcool (17 %), la présence de drogues (47 %, légales; 16 %, illicites), les affections chroniques telles que les maladies du cœur (28 %), l'épilepsie (26 %), l'alcoolisme (7 %) et la dépression (6 %).

## 1.9 Les noyades non fatales, appelées aussi « quasi-noyades »

Les noyades non fatales représentent les personnes qui ont été réanimés à la suite d'une insuffisance respiratoire résultant d'une immersion sous l'eau. Ces personnes ont pu être sauvées, sans séquelles ou avec des lésions permanentes, ou sont finalement décédées à la suite d'autres complications (près de 10 % des cas). Les données d'hospitalisation proviennent du système MED-ÉCHO implanté au Québec. De 2000 à 2008, 416 hospitalisations pour des quasi-noyades ont été répertoriées. Cela représente en moyenne 46 personnes par année, deux victimes de noyade non fatale sur trois étant âgées de moins de 18 ans. Pour l'ensemble des victimes, les hommes constituent 66 % des cas. Le groupe le plus représenté, soit 50 % des victimes, est celui des jeunes de 0 à 5 ans.



## 2 La navigation récréative

### 2.1 Le pêcheur : la victime type

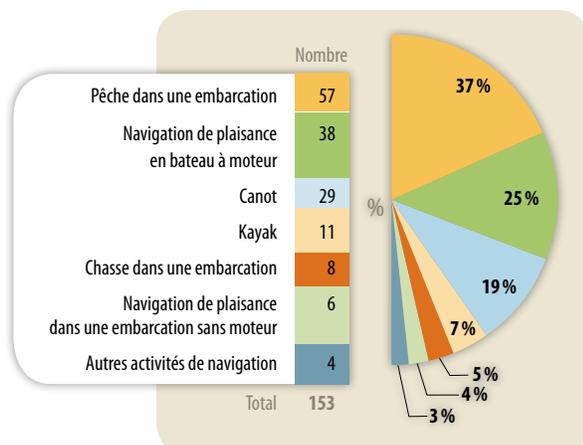
Plus de la moitié des victimes sont des hommes de 35 à 64 ans. Les données montrent également que dans 29% des cas, la personne se trouvait seule dans son bateau, que près du quart des victimes étaient des non-nageurs ou de faibles nageurs tandis que 7% étaient des navigateurs inexpérimentés. Ces données sur les habiletés sont conservatrices puisqu'on ne connaît pas ces variables dans plus de la moitié des cas.

La navigation récréative compte pour 22% des décès liés à l'eau. La pêche en bateau demeure l'activité la plus souvent pratiquée au moment de l'événement (figure 8). La navigation motorisée et non motorisée, surtout en canot et en kayak, a été la cause du décès des autres victimes.

Il est à noter que comparativement à la période précédente, les années 2000 à 2008 révèlent une importante diminution (36%) du nombre de décès chez les pêcheurs et les usagers de bateaux à moteur. Par contre, le nombre de décès a augmenté de 38% pour ce qui est du canot et du kayak.

Par ailleurs, sans surprise au Québec, les décès liés à la navigation récréative surviennent surtout dans un lac (65%). Les rivières sont aussi le théâtre de 27% des décès. Il est possible que la hausse du nombre de décès observée en canot, incluant le kayak, explique la part relativement importante de cette catégorie, car le canot et le kayak se pratiquent souvent en rivière, là où l'eau vive ajoute au risque de chavirer. Pour leur part, le fleuve et l'océan comptent pour 4% et 3% respectivement des types de plan d'eau où surviennent les décès.

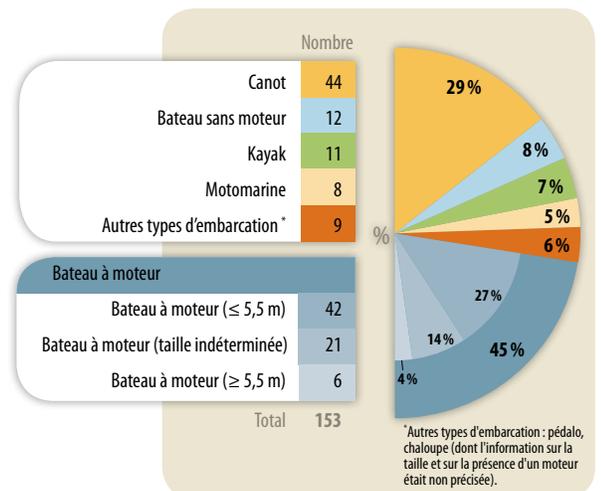
**Figure 8** Noyades et autres décès liés à l'eau associés à la navigation récréative selon l'activité, au Québec, de 2000 à 2008 (n = 153)



### 2.2 Les petits bateaux à moteur : le plus souvent impliqués

Malgré la diminution du nombre de décès en navigation motorisée, cette catégorie demeure le plus fréquemment citée dans les rapports. C'est le bateau à moteur de moins de 5,5 m (excluant la motomarine) qui est le plus souvent en cause parmi tous les décès survenus en navigation récréative (figure 9).

**Figure 9** Décès liés à l'eau associés à la navigation récréative selon le type d'embarcation, au Québec, de 2000 à 2008 (n = 153)

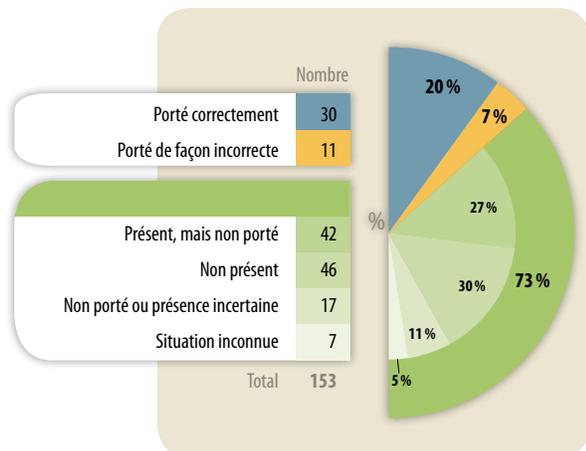


### 2.3 La veste de sauvetage : encore trop peu portée

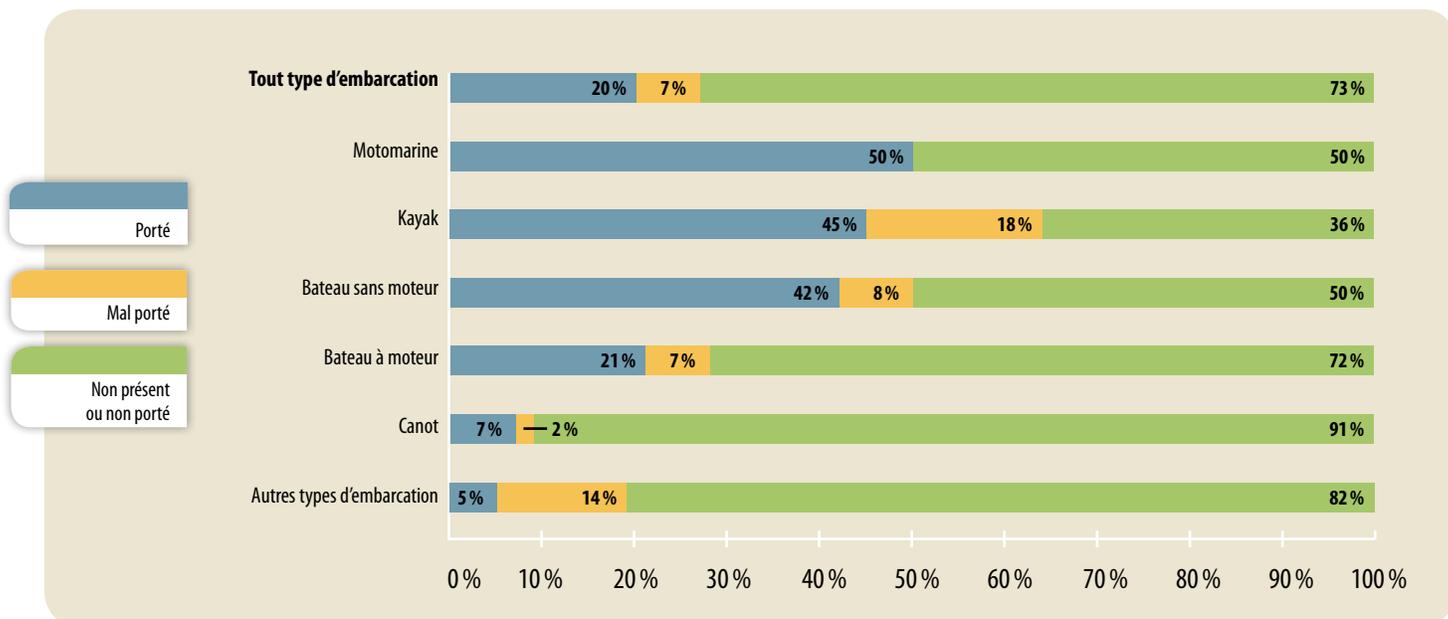
Bien qu'il y ait eu une augmentation de 66% par rapport aux années 90, la proportion de victimes qui portaient correctement leur veste de sauvetage ou «vêtement de flottaison individuel» (VFI) n'est que de 20% dans les années 2000 (figure 10). On remarque également que les personnes qui utilisent une motomarine ou un kayak ont tendance à porter davantage le VFI que les autres adeptes de la navigation récréative (figure 11). Ces statistiques confirment les données sur le port du VFI chez les personnes qui ont été observées pendant la pratique de leur activité. Selon une étude menée par la Garde côtière canadienne, 21% des plaisanciers observés portaient un VFI<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> The Star Group Inc., en collaboration avec SCS Consultants. *Observational Rate Study for the 2000 Boating Season* (Étude nationale par observation sur le taux de port du VFI – Saison de navigation de plaisance 2000), Garde côtière canadienne, 2001.

**Figure 10 Décès liés à l'eau associés à la navigation récréative selon le port d'un dispositif de flottaison, au Québec, de 2000 à 2008 (n = 153)**



**Figure 11 Décès liés à l'eau associés à la navigation récréative selon le port d'un dispositif de flottaison et par type d'embarcation, au Québec, de 2000 à 2008 (n = 153)**



## 2.4 Les vagues et l'eau froide : danger !

L'hypothermie et l'exposition au froid ont été notées comme facteurs importants dans 18% des noyades, et 35% des rapports de coroner indiquent que la noyade est survenue dans une eau froide (de 10 à 20°C) ou très froide (inférieure à 10°C). Le nombre de noyades particulièrement élevé qui surviennent en octobre, malgré la baisse des activités nautiques en cette période, démontre aussi l'importance de ce facteur de risque chez les adeptes de chasse et de pêche. Par ailleurs, les vents violents et les vagues fortes expliquent souvent l'incident de navigation. Le nombre (38%) de navigatrices et de

navigateurs qui affrontaient de fortes vagues ou de l'eau agitée est probablement sous-estimé, car cette donnée n'est pas précisée dans de nombreux cas.

## 2.5 L'alcool en bateau : un risque accru

Au moins 20% des victimes de noyade liée à la navigation récréative, qui étaient âgées de plus de 18 ans, avaient consommé de l'alcool, 11% d'entre elles présentant une alcoolémie supérieure à la limite légale. Cette estimation est conservatrice puisque, dans 24% des cas, la présence ou l'absence d'alcool n'est pas connue.

## 2.6 Les régions les plus touchées

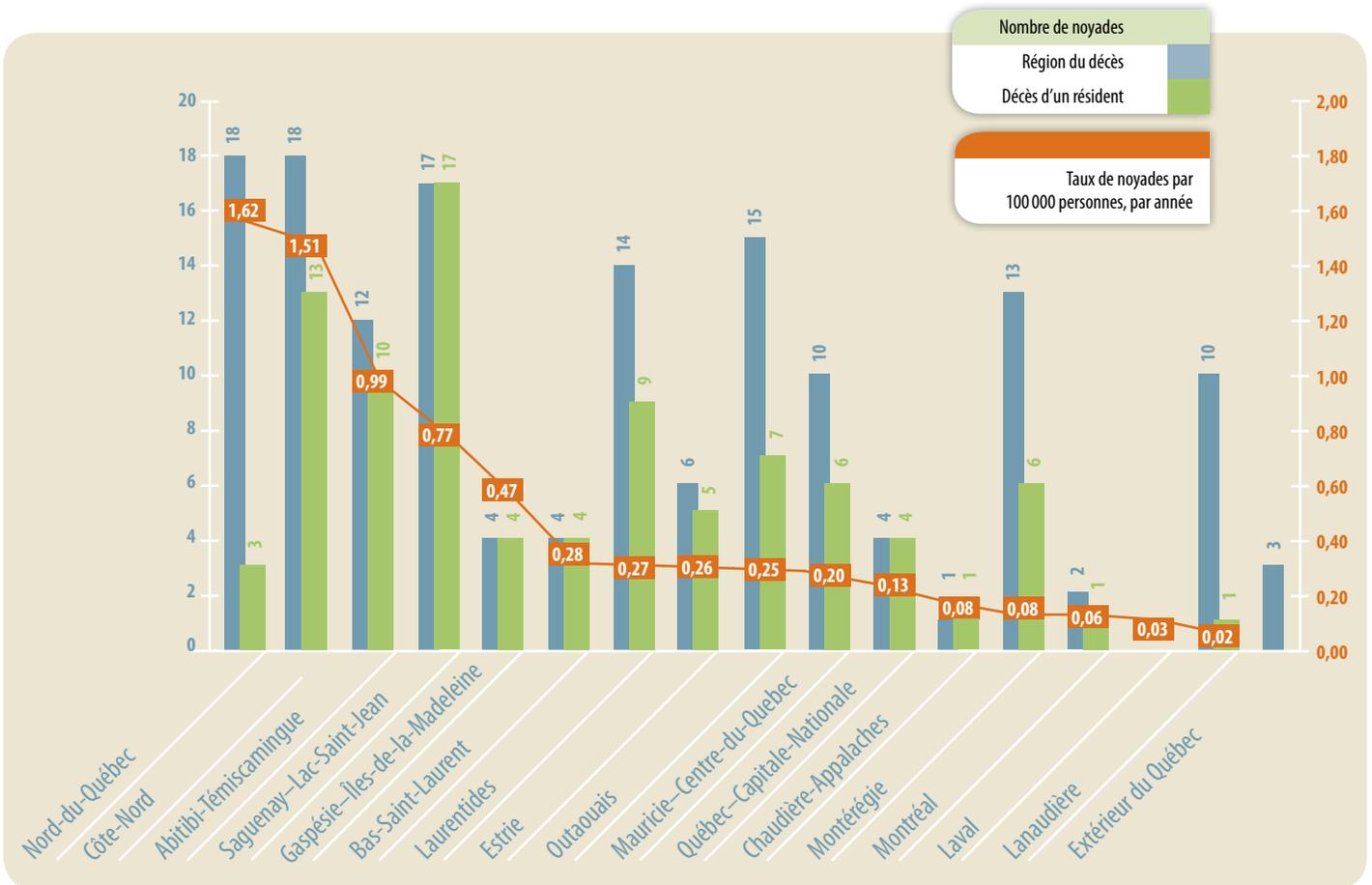
Le tiers des victimes se répartissent assez également entre la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (figure 12). Fait à remarquer, une bonne partie des victimes ne résidaient pas dans la région où elles se sont noyées. Au Nord-du-Québec, à titre d'exemple, seulement 3 des 18 victimes y résidaient. De plus, 16 personnes provenant de l'extérieur se sont noyées alors qu'elles étaient en visite au Québec.

## 2.7 Prévenir : sachez naviguer en sécurité

**Portez toujours votre VFI.** En restant dans le fond du bateau, votre VFI ne vous sera pas très utile. De plus, il devient difficile de l'enfiler en situation d'urgence. Pour certaines activités pratiquées dans les conditions climatiques souvent froides du Québec, le port d'un vêtement isothermique peut prévenir les risques d'hypothermie.

**Connaissez les rudiments de la navigation et les règlements en vigueur.** Une preuve de compétence est obligatoire pour les conducteurs d'embarcation

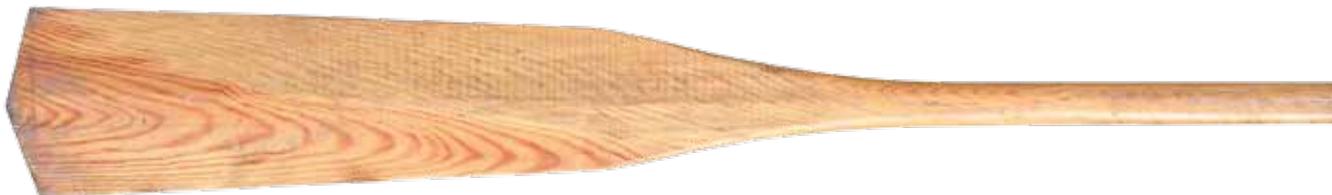
**Figure 12** Noyades et autres décès liés à l'eau associés à la navigation récréative selon la région du décès, au Québec, de 2000 à 2008 (n = 151)



motorisée. Quelles sont les particularités et quel est l'âge minimal pour la conduite d'une motomarine? Saviez-vous qu'il y a un âge minimal pour conduire une embarcation en fonction de la force du moteur? Quel équipement est obligatoire à bord de votre bateau? Conduisez à une vitesse raisonnable. Une limite de vitesse est prescrite sur plusieurs plans d'eau du Québec. Vous pouvez vous procurer le Guide de sécurité nautique de Transports Canada, en composant le 1 888 830-4911 ou en visitant le site suivant: [www.securitenautique.gc.ca](http://www.securitenautique.gc.ca). Des cours agréés par Transports Canada sont offerts notamment par la Société de sauvetage.

La descente de rivière et le kayak de mer nécessitent des compétences particulières. Apprenez les techniques requises auprès des spécialistes de ces disciplines avant de vous aventurer. Pour plus de renseignements, communiquez avec la Fédération québécoise de canot et de kayak ([info@canotkayak.qc.ca](mailto:info@canotkayak.qc.ca)).

**Évitez l'alcool en naviguant.** La conduite d'un bateau, avec facultés affaiblies, fait l'objet d'une sanction au même titre que la conduite d'une automobile. Conduire une embarcation nécessite toute votre attention et votre sens des responsabilités. La sobriété est à recommander, autant pour la personne qui conduit que pour les passagers.





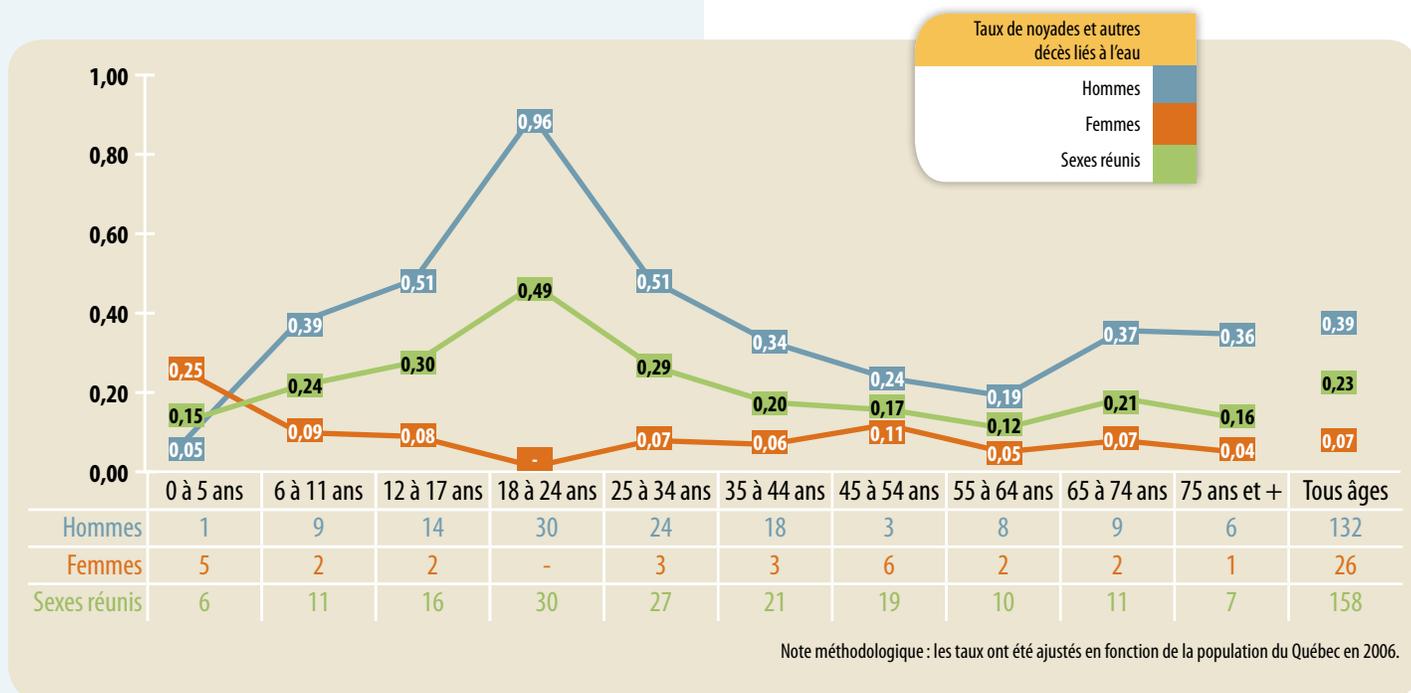
### 3 La baignade

Parmi les activités aquatiques récréatives qui sont à l'origine des noyades, la baignade, le jeu ou le barbotage dans l'eau représentent la majorité des cas (77%). Or en soi, la baignade ne présente pas de risque de décès évident. Toutefois, sa grande popularité (deuxième rang des activités récréatives et sportives les plus pratiquées en 2004) et les caractéristiques des piscines, des lacs et des cours d'eau québécois en font une activité à l'origine de 17 noyades en moyenne par année. Soulignons par ailleurs qu'à l'instar de la navigation motorisée et des activités non aquatiques, la baignade, comme activité à l'origine de la noyade, a connu une baisse significative du nombre de victimes pour les années 2000 à 2008. En effet, de 1991 à 1999, 23 personnes en moyenne par année perdaient la vie en se baignant au Québec<sup>2</sup>.

**Figure 13** Taux et nombre de noyades liées à la baignade selon l'âge et le sexe, au Québec, de 2000 à 2008 (n = 158)

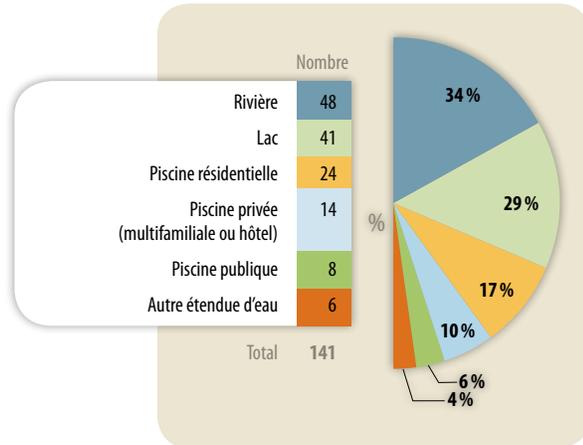
#### 3.1 Un cas type : un jeune homme se noie en se baignant en rivière

Bien que la baignade touche des gens dont l'âge varie passablement, les deux tiers des victimes se répartissent parmi les hommes de 18 à 54 ans (figure 13). L'étude montre aussi que la rivière (incluant le fleuve et les chutes) est le théâtre du plus grand nombre de noyades pour cette activité (figure 14). On peut croire que les courants et l'eau vive ajoutent un facteur de risque considérable pour la baigneuse ou le baigneur. Les lacs arrivent au deuxième rang au nombre des sites impliqués. Dans une plus faible proportion, les piscines (surtout résidentielles) viennent en troisième position. En excluant les inconnus, on note que la noyade liée à la baignade s'est produite dans une eau profonde, entre 1,1 et 2,5 m dans la moitié des cas et de moins d'un mètre dans 15% des cas.



<sup>2</sup> Secrétariat au loisir et au sport, Croix-Rouge canadienne, Société de sauvetage. *Les faits saillants sur les noyades et autres décès liés à l'eau au Québec, 1991-1999.*

**Figure 14** Noyades liées à la baignade selon le type d'étendue d'eau, au Québec, de 2000 à 2008 (n = 141)



### 3.2 Savait-on nager ?

Bien que la maîtrise de la natation ne prémunisse pas toutes les baigneuses et tous les baigneurs contre la noyade, on remarque que 37% des victimes ne savaient pas nager ou étaient de faibles nageuses et nageurs. Cette proportion peut être sous-estimée puisque la maîtrise de la natation n'est pas précisée dans 23 % des rapports.

### 3.3 Se baigner seul : un risque accru

On comprendra que quelqu'un qui éprouve un problème au moment de la baignade voit ses chances de survie diminuer de beaucoup si personne n'est là pour lui venir en aide. On remarque aussi que 28% des victimes étaient seules au moment de l'événement. Par ailleurs, il n'y avait pas d'adulte présent dans 50% des cas de noyades d'enfants âgés de 0 à 5 ans, lors de la baignade.

### 3.4 L'alcool et la baignade : un mauvais mélange

À l'instar des autres activités nautiques ou aquatiques, la baignade présente des risques accrus lorsqu'elle est associée à la consommation d'alcool. D'ailleurs, au moment de la baignade, 21 % des victimes de noyade âgées de 18 ans ou plus avaient une alcoolémie supérieure à 8 mg d'alcool par 100 ml de sang.

### 3.5 Les risques du plongeon en eau peu profonde

Au Québec, de 2000 à 2008, 70 personnes ont été hospitalisées (dont 3 sont décédées de complications) pour une blessure médullaire (lésion à la moelle épinière) à la suite d'un plongeon en eau peu profonde. Ce nombre représente près de 8 personnes chaque année. Le profil type de la victime est un homme (80% des cas) de 18 à 44 ans (dans 74% des cas). Le domicile est le lieu où se produisent ces blessures dans près du tiers des cas. Étant donné la nature de ces blessures, les conséquences (paraplégie, quadriplégie, traumatisme crânien, etc.) sont souvent lourdes en séquelles et longues en réadaptation.

### 3.6 Prévenir : amusez-vous dans l'eau sans y laisser votre peau !

**Apprenez à nager. N'allez pas à l'eau seul. Méfiez-vous des courants et de l'eau vive.** Vérifiez les lieux et la profondeur de l'eau avant de plonger. Évitez de mélanger l'alcool et la baignade.

## 4 La piscine résidentielle

Le nombre de noyades en piscine résidentielle a diminué de 17% dans les années 2000, en comparaison avec la décennie 90. L'étude révèle qu'il y a eu 80 noyades dans ce type de bassin, soit une moyenne de neuf par année. Les décès en piscine résidentielle représentent 12% du total des décès, tous plans d'eau confondus. Autre fait à remarquer: les bains publics, pour leur part, sont le lieu d'un petit nombre de décès (huit en neuf ans, soit en moyenne un décès par année).

### 4.1 Les personnes le plus à risque: toujours les jeunes enfants

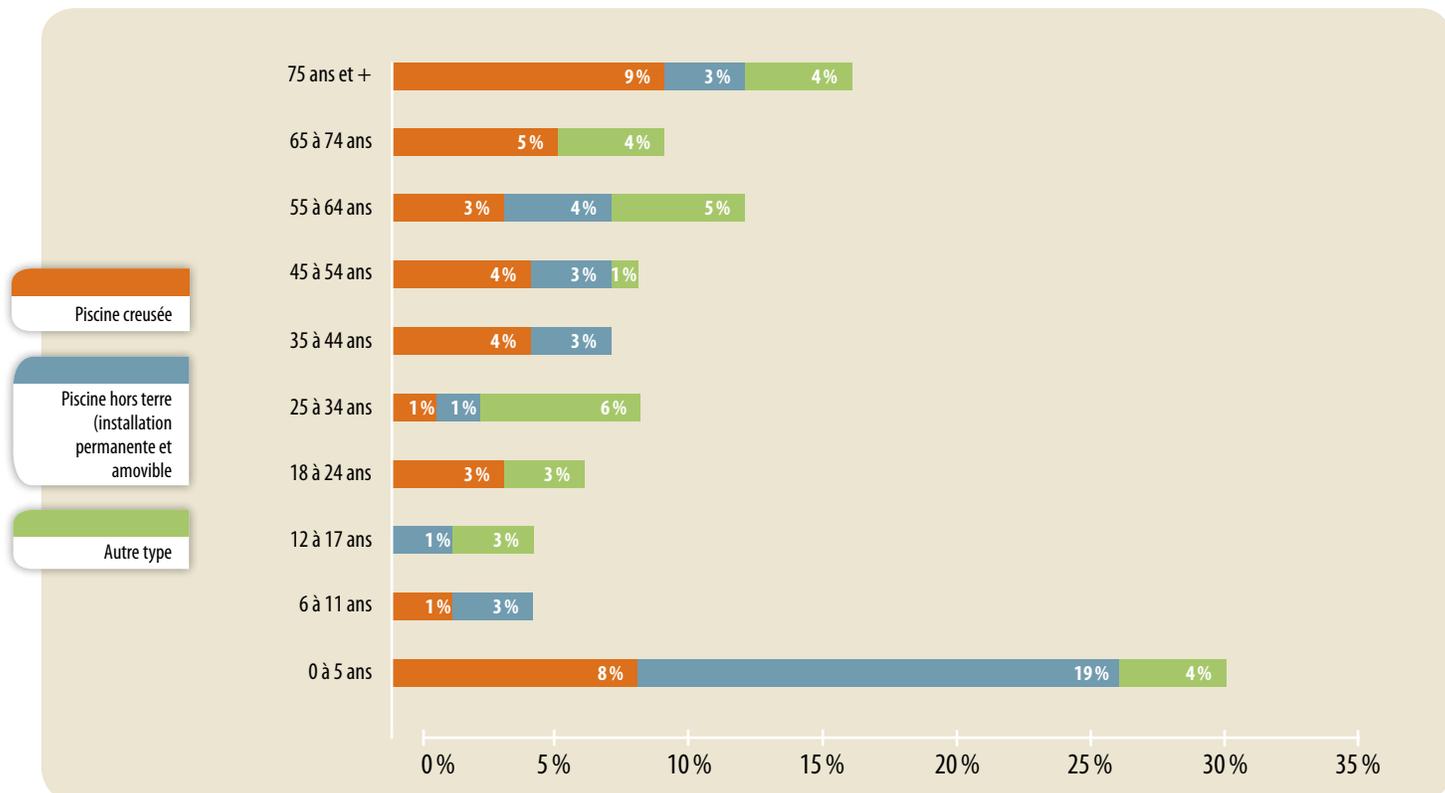
Bien que le bilan s'améliore constamment, les noyades en piscine résidentielle demeurent une préoccupation en raison, notamment, du bas âge des victimes et des circonstances entourant l'événement. En effet, le

scénario type voulant qu'un enfant de 3 ans échappe à la surveillance d'un adulte, sorte de la maison et passe du patio à la piscine sans qu'aucune barrière ne l'en empêche, est encore d'actualité. Presque le tiers des victimes en piscine résidentielle ont 5 ans ou moins (figure 15). Rappelons que cette catégorie d'âge compte parmi les groupes à risque pour les noyades survenues, tous types d'étendues d'eau confondus, avec les jeunes hommes de 18 à 24 ans et les personnes de 75 ans et plus (figure 4). Mentionnons également que les personnes de 75 ans et plus viennent au deuxième rang (15%) comme victimes de noyades dans les piscines résidentielles (figure 15).

### 4.2 Dans quel type de piscine ?

Plus du tiers des victimes se sont noyées dans une piscine hors terre. Les 0 à 5 ans représentent 54% des noyades. Il faut noter que le Québec est particulièrement pourvu en nombre de piscines hors terre: on en compte environ 190 000 comparativement à 93 000 creusées<sup>3</sup>.

**Figure 15** Noyades et autres décès liés à l'eau dans les piscines résidentielles selon le groupe d'âge et le type de piscine, au Québec, de 2000 à 2008 (n = 80)



<sup>3</sup> Pool and Spa Marketing, avril 2009, vol. 33, n° 3, p. 14.

Bien qu'un petit nombre de décès soit survenu dans ce type d'installation jusqu'à présent, la popularité grandissante des piscines amovibles de type gonflable engendre une nouvelle source de danger à cause des caractéristiques suivantes :

- la paroi non rigide et non verticale permet l'escalade;
- la paroi non rigide augmente les risques de déversement;
- l'entrée dans la piscine se fait souvent par une échelle amovible ou non sécurisée, ce qui n'empêche en rien l'accès à l'eau, même pour un jeune enfant;
- la hauteur des parois n'est généralement pas suffisante.

#### 4.3 Dans quelles circonstances ?

L'étude révèle que l'enfant réussit à atteindre la piscine principalement à cause de trois défauts majeurs liés à l'aménagement, soit :

- l'accès direct à la piscine à partir d'un patio ou d'une promenade attenante à l'habitation;
- la présence d'une clôture, mais l'absence ou la défectuosité d'un mécanisme de fermeture et de verrouillage automatiques de la barrière;
- l'accès à la piscine à partir d'une échelle amovible n'ayant pas été retirée après la baignade.

Par ailleurs, on constate que l'enfant est dans sa propre cour, dans la plupart des cas. La clôture qui borde le terrain, mais qui n'isole pas la piscine, n'a donc d'utilité que pour empêcher la venue des enfants du voisinage. Souvent, l'enfant n'avait pas l'intention d'aller à l'eau, mais il jouait près de l'eau ou avait réussi à s'y rendre en échappant à la surveillance d'un adulte. D'ailleurs, la grande majorité des victimes étaient seules au moment du drame. Enfin, sans occulter l'importance de la surveillance des enfants, l'accessibilité facile au plan d'eau joue un rôle prépondérant dans la survenue de la noyade de jeunes enfants.

Les personnes de 75 ans et plus, l'autre groupe d'âge à risque, se noient principalement à l'occasion d'une baignade ou d'une chute dans l'eau. Les données montrent que les deux tiers de ces personnes étaient seules au moment de l'événement. Une maladie cardiovasculaire ou un autre problème de santé peut avoir contribué au décès puisqu'il était noté au dossier de 92 % des victimes.

#### 4.4 Prévenir : contrôlez l'accès à la piscine aux jeunes enfants

**L'accès à la piscine doit être empêché par une clôture dont la porte est munie d'un mécanisme à fermeture et à verrouillage automatiques.** Même s'il y a une clôture entourant le terrain, le danger subsiste lorsque rien n'empêche le passage de la maison à la piscine ou du terrain à la piscine. Rappelons que la majorité des petites victimes se sont noyées dans leur propre piscine après avoir échappé un bref moment à la surveillance d'un adulte.

**Les enfants, surtout les tout-petits, doivent être constamment surveillés.** Entre autres mesures, il est utile d'avoir un téléphone à l'extérieur, à portée de la main, de manière à éviter de laisser un enfant seul dans ou près de la piscine pour aller répondre à l'intérieur.

**Au moins un adulte par résidence devrait connaître les rudiments de la réanimation cardiorespiratoire et des premiers secours.** Rappelons qu'une intervention pratiquée dans les cinq minutes suivant l'arrêt respiratoire est déterminante dans les chances de survie de la victime. Rappelons également que pour chaque minute d'attente sans intervention, les chances de survie diminuent de 7 à 10 % environ<sup>4</sup>.

**Respectez la réglementation en vigueur.** Consultez votre municipalité pour connaître les dispositions réglementaires qui s'appliquent<sup>5</sup>. Dans la majorité des cas, un permis est requis pour l'installation d'une piscine résidentielle creusée et parfois pour d'autres types de piscines.

**Attention aux tremplins en piscine résidentielle!** La plupart des piscines résidentielles n'ont pas les dimensions requises pour pouvoir plonger tête première en toute sécurité, surtout à partir d'un tremplin. La distance entre celui-ci et la pente menant à la partie peu profonde de la piscine est trop souvent insuffisante de sorte que le plongeur risque fort de heurter le fond et de se blesser sérieusement. En cas de doute, consulter la norme<sup>6</sup> établie par le Bureau de normalisation du Québec à ce sujet.

<sup>4</sup>The American Heart Association in collaboration with the International Liaison Committee on Resuscitation. « Guidelines 2000 for Cardiopulmonary Resuscitation and Emergency Cardiovascular Care : International Consensus on Science, Part 4 : the Automated External Defibrillator : Key Link in the Chain of Survival ». *Circulation*, 2000; 102 (Suppl. I), p. 60-76.

<sup>5</sup>Notez qu'en vertu de la nouvelle Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (projet de loi 18), le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a adopté un règlement en la matière, en juillet 2010. Bien que ces normes minimales visent toutes les municipalités du Québec, celles-ci peuvent tout de même être plus strictes selon l'endroit. Veuillez donc vérifier les exigences à satisfaire auprès de votre municipalité.

<sup>6</sup>Bureau de normalisation du Québec (9461-100/2009-05-25). *Piscines résidentielles dotées d'un plongeur* — Enveloppe d'eau minimale pour prévenir les blessures médullaires cervicales résultant d'un plongeon effectué à partir d'un plongeur.

## 5 La plongée subaquatique récréative

Bien que la plongée subaquatique récréative n'ait fait que huit décès en neuf ans, l'activité pose un risque relativement important lorsque l'on considère le nombre de plongeurs et plongées actifs au Québec, qui s'élève à près de 10 000. Malgré la nette amélioration du bilan dans ce domaine, le taux de décès, qui serait estimé à 9 sur 100 000 plongeurs et plongées, est relativement élevé. Rappelons que la plongée nécessite l'acquisition d'habiletés et ne pardonne pas les erreurs de jugement ou le mépris des règles de sécurité. De plus, la visibilité souvent réduite, les courants et l'eau froide ajoutent aux risques particuliers de la plongée au Québec.

### 5.1 Prévenir : respectez votre niveau de qualification et vos compétences

#### **Suivez des cours et obtenez la certification requise.**

Pour plonger ou enseigner la plongée au Québec, une personne doit posséder un certificat attestant sa qualification et elle doit respecter le niveau qui y est inscrit<sup>7</sup>.



<sup>7</sup>Informez-vous sur la réglementation en consultant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au 1 800 567-7902 ou à [www.mels.gouv.qc.ca/loisirsport](http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirsport), ou encore la Fédération québécoise des activités subaquatiques, au 1 866 391-8835 ou à [www.fqas.qc.ca](http://www.fqas.qc.ca).



## 6 Quelle que soit l'activité, évitez le pire et prolongez le plaisir

### 6.1 Méfiez-vous de la glace !

Assurez-vous que la glace est suffisamment solide, en particulier à la sortie des lacs ou sur les rivières, car c'est à cet endroit qu'elle est plus fragile en raison des effets du courant. Consultez la Société de sauvetage ou la Croix-Rouge canadienne<sup>8</sup> pour connaître la façon de vous y prendre pour vérifier la solidité de la glace

### 6.2 Évitez l'alcool et les drogues

Pour naviguer, nager, plonger ou conduire une motoneige, vous avez besoin de toutes vos facultés !

### 6.3 Surveillez toujours les jeunes enfants près de l'eau

Que ce soit au bord du lac ou de la piscine, si les enfants ne sont pas à portée de la main, vous êtes trop loin !

### 6.4 Apprenez à nager, l'autosauvetage et le secourisme

Non seulement l'apprentissage et la pratique de la natation sont bénéfiques pour la santé physique et mentale, mais ils peuvent vous sortir d'une situation périlleuse.

Aussi, savoir comment intervenir quand vous venez de trouver un enfant inconscient dans la piscine, savoir quoi faire après avoir chaviré en bateau, savoir comment porter secours à une copine ou un copain exténué alors qu'il voulait traverser la rivière, voilà qui vous permettra peut-être de sauver une vie, la vôtre ou celle de quelqu'un d'autre.

Vous trouverez les cours appropriés auprès de la Croix-Rouge canadienne et de la Société de sauvetage.

<sup>8</sup>[www.sauvetage.qc.ca](http://www.sauvetage.qc.ca)  
[www.croixrouge.ca](http://www.croixrouge.ca)

## Pour plus de renseignements

### Croix-Rouge canadienne - Division du Québec

Téléphone: 1 877 356-3226

Télécopieur: 514 362-9991

Courriel: [leadership@croix-rouge.ca](mailto:leadership@croix-rouge.ca)

Site Web: [www.croixrouge.ca/article.asp?id=2571&tid=024](http://www.croixrouge.ca/article.asp?id=2571&tid=024)

### Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Direction de la promotion de la sécurité

Téléphone: 1 800 567-7902 ou 819 371-6033

Télécopieur: 819 371-6992

Courriel: [promotionsecurite@mels.gouv.qc.ca](mailto:promotionsecurite@mels.gouv.qc.ca)

Site Web: [www.mels.gouv.qc.ca/loisirsport](http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirsport)

### Société de sauvetage

Téléphone: 1 800 265-3093 ou 514 252-3100

Télécopieur: 514 254-6232

Courriel: [alerte@sauvetage.qc.ca](mailto:alerte@sauvetage.qc.ca)

Site Web: [www.sauvetage.qc.ca/contenu-splash.asp?id=163](http://www.sauvetage.qc.ca/contenu-splash.asp?id=163)



Éducation,  
Loisir et Sport

Québec

